

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 20 JANVIER 2016

Le Conseil municipal de la commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mercredi vingt janvier deux mille seize à la mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, M. J.-P. HOLVOET, MM. PAROLARI, COQUIN, VIVET, CONSTANTIN, M. Q. HOLVOET et Mme HUGUIER.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme BEROS a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, Mme LEVEQUE a donné pouvoir à M. HUBERT, M. BEGAT a donné pouvoir à M. PAROLARI.

ABSENTS EXCUSÉS : Mlle BURY, M. ROBAR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

Monsieur le Maire demande au Conseil à rajouter un point à l'ordre du jour : délibération complémentaire pour régler la facture des travaux de l'aire de jeux. Accepté à l'unanimité.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2015

Aucune remarque n'étant apportée au compte rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 - CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Aujourd'hui, la commune de CHAMPEAUX est adhérente au contrat *Groupe Assurance* du Centre De Gestion de Seine et Marne (CDG) pour l'indemnisation lors d'arrêt de travail des agents titulaires et contractuels (maladie, longue maladie, maladie longue durée, maternité, accident du travail).

Ce contrat prend fin le 31 décembre 2016. Le CDG propose aux communes intéressées de participer à l'appel d'offres en vue de nouveaux contrats à échéance du 1^{er} janvier 2017.

Pour ce faire, une délibération autorisant le Maire à donner mandat au Président du CDG doit être transmise avant le 31 janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité.

3 - DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE A LA DÉLIBÉRATION DU 16 JUIN 2015 RELATIVE AU « SITE D'EXPRESSION DES JEUNES – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR » AFIN DE RÉGLER LA FACTURE DE L'ENTREPRISE COLAS

Lors du Conseil Municipal du 16 juin dernier, il avait été inscrit dans la délibération n° 16/06/2015-32 que le montant des travaux de terrassement de l'aire de jeux du site expression jeunes s'élevait à 14 437 € H.T. soit 17 324,40 € T.T.C.

Du fait de travaux complémentaires, la facture s'élève à un montant de 15 270,00 € H.T. soit 18 324,00 € T.T.C.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à régler cette facture pour un montant de 18 324 € T.T.C.

La dépense était inscrite en investissement du B.P. 2015 et sera reprise dans les restes à réaliser 2015.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Transport des personnes âgées par un Campélien

Monsieur le Maire signale que la commune, en aucun cas, ne rémunère les personnes qui donnent de leur temps pour, par exemple, transporter des personnes âgées faire leurs courses. Cette information est destinée à stopper certaines rumeurs.

Intercommunalité

Monsieur COQUIN demande où en est le rattachement à la nouvelle intercommunalité. Monsieur le Maire lui répond que les maires des trois communes ont été reçues par le Préfet et que pour l'instant, il n'y a rien de nouveau.

Interview du Maire dans la République de Seine et Marne du 21 décembre 2015

Monsieur VIVET demande des explications sur la fréquence du balayage mécanique des caniveaux. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement, comme il avait été décidé en 2015, la fréquence a changé. La balayeuse ne passe plus qu'une fois tous les 2 mois.

Visite du Sénat par le Conseil Municipal Jeunes (C.M.J.)

Monsieur HOLVOET informe le Conseil que sur invitation de la commune de VERNEUIL L'ETANG, les enfants du C.M.J. de CHAMPEAUX ont visité le Sénat le mercredi 13 janvier dernier. Nos conseillers municipaux jeunes ont beaucoup apprécié cette visite.

Cambriolages sur CHAMPEAUX

Madame HUGUIER demande s'il est exact qu'il y a eu des cambriolages sur CHAMPEAUX. Monsieur le Maire confirme et explique avoir échangé avec les gendarmes. Ceux-ci ont bien conscience de la problématique mais sont actuellement très sollicités sur des missions diverses conséquentes aux attentats du 13 novembre dernier.

***Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21h10 et
La parole est donnée au public.***

- Monsieur CHÉCHIN signale que la plaque sur le château d'eau est toujours volante et que personne n'est intervenu. Monsieur le Maire lui répond que SFR va prochainement intervenir.
- Monsieur CHÉCHIN demande s'il serait possible de fermer la porte derrière le transformateur situé rue de Malvoisine, de nettoyer derrière et également où il y a les bancs de l'arrêt de bus scolaire.

Plus aucune question n'étant soulevée par le public, la séance est levée à 21h15.